

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n°2025/94

**FERMETURE DES ACCÈS
et STATIONNEMENT INTERDIT
Sur la place et parking Yves Peron
(Le jeudi 19 juin 2025 de 17h à 21h)**

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique lors de l'organisation d'une réunion de quartier le jeudi 19 juin 2025 de 17h à 21h,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le jeudi 19 juin 2025 de 17h à 21h, l'accès à la place sera fermé et le stationnement interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 27 mars 2025

LE MAIRE,

Le Maire, l'Adjoint délégué



Philippe MOREAU